

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 22 JUIN 2021, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

Présents : Elisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HÉGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ, Aurélie PREUX et Marc SAUTEREAU.

Secrétaire de séance : Claudine BOUCHER.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Une remarque est apportée par Monsieur Lionel HÉGRON sur le contenu du compte rendu de la dernière séance du 31 mai 2021. Il précise que son vote « contre » sur la question n° 2 – travaux d'aménagement du pôle associatif – paragraphe relatif à l'attribution des marchés publics de travaux aux entreprises suite à appel d'offres, concernait le lot n° 3 charpente-couverture et non le lot n° 2. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. FINANCES COMMUNALES.

- Attribution complémentaire de subvention aux associations locales pour l'année 2021 (2021-05-027).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention sollicitée en 2021 par l'association « La Pétanque Huismoise ». Il rappelle l'obligation de fournir le bilan de l'année 2020 et le budget prévisionnel 2021 dans les délais impartis conformément à la charte des associations.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser à cette association une subvention de 300,00 euros pour l'année 2021.

- Adjudication d'un lot de peupliers en 2021 (2021-05-028).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans sa séance du 31 mai dernier, le conseil municipal avait décidé de mettre en vente au plus offrant ces arbres (578 peupliers) répartis en un lot sur des parcelles communales : à savoir :

- . parcelle D n° 944 en totalité située «Marais de la Gaudinière » pour 40 peupliers (1 214),
- . parcelle D n° 803 en totalité située «Marais de Grapheteau» pour 538 peupliers (45.51).

Il avait fixé cette vente au vendredi 11 juin 2021 à 14 heures en mairie « salle du conseil municipal », en présence de Monsieur le Receveur Municipal. Il avait accepté le cahier des charges présenté par Monsieur Maire, et avait nommé les conseillers municipaux, membres de la commission des biens communaux pour assister à la vente.

Le 11 juin 2021, deux soumissions des concurrents agréés ont été ouvertes et ont présenté les résultats suivants :

- . S.A.R.L. exploitation SAJEB à Saint-Léger-de-Montbrun (79) = 21 510,00 euros,

. S.A.R.L. GUILLON à Doussay (86) = 32 000,00 euros.

La soumission de la S.A.R.L. GUILLON étant la plus avantageuse, la commission communale a déclaré la S.A.R.L. GUILLON à Doussay (86) adjudicataire pour la somme de 32 000,00 euros.

Néanmoins, Monsieur le Maire précise que les fortes rafales de vent et tornades survenues sur la commune le jeudi 17 juin 2021, ont causé de gros dégâts sur les parcelles ci-référencées et ont fait tomber pratiquement tous les peupliers vendus.

Après un état des lieux et des négociations entreprises, le représentant de la commune Monsieur Jean-Michel GUERTIN 1^{er} adjoint et Monsieur GUILLON ont arrêté de nouvelles conditions de vente.

Après réflexion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les nouvelles conditions de vente, à savoir que la S.A.R.L. GUILLON est adjudicataire de la vente de peupliers pour l'année 2021, à savoir :

. le prix de vente du lot de 578 peupliers sur les parcelles D n° 944 et D n° 803 est ramené de la somme initiale de 32 000,00 euros à la somme de 16 000,00 euros,

. le prix de vente des autres parcelles sinistrées sur la commune (D n° 807 en totalité et D n° 1198 en partie « le Marais de Ribot », D n° 843 et D n° 1021 en totalité « le Marais de Thaie ») est fixé à l'unité produite pour la qualité déroulage à 40,00 euros le m³ et pour la qualité secondaire à 20,00 euros le m³.

. les parcelles seront laissées prêtes à replanter.

. les bois issus de la 1^{ère} adjudication selon le montant arrêté à la somme de 16 000,00 euros, devront être réglés à la signature du procès-verbal établi le 22 juin 2021.

Le produit des coupes supplémentaires fera l'objet d'un paiement après exploitation des bois et au plus tard au 30 septembre 2021.

- Tarifs de la cantine scolaire pour les repas de l'année 2021-2022 (N° 2021-05-029).

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021, Monsieur le Maire propose au conseil municipal une augmentation des tarifs de la cantine scolaire pour cette nouvelle rentrée.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité comme suit le tarif des repas :

- enfants (permanent)	=	3,10 euros,
- enfants (occasionnel)	=	4,00 euros,
- adultes	=	5,70 euros.

Il décide que ces nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2021 et seront applicables pour l'année scolaire 2021-2022.

2. TRAVAUX.

- Suivi du projet d'aménagement du pôle associatif de la commune (ex. foyer rural).
- Suivi du projet d'aménagement des entrées de bourg de l'agglomération (route de Chinon).

Le conseil municipal est informé que les différentes entreprises attributaires des travaux sont convoquées ce mercredi 23 juin prochain pour notification de leur marché public.

3. AFFAIRES GENERALES.

- Décision sur l'organisation des festivités des 13 et 14 juillet 2021 sur la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les différentes animations des années écoulées (jusqu'en 2019) pour cette année 2021. Le protocole sanitaire en vigueur sera bien entendu appliqué suivant les dispositions préfectorales.

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Rapport des commissions.

Le conseil municipal entend les actions menées par chaque adjoint et conseiller délégué au sein de chaque commission.

- Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune.

Suite aux vents violents de type tornade qui ont sinistré des bâtiments, des clôtures et de nombreux arbres sur la commune dans la nuit du jeudi 17 juin dernier à 1 heure 35, le conseil municipal est informé qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée dès le 18 juin auprès du Ministère de l'Intérieur. Cette demande est actuellement à l'étude en Préfecture d'Indre-et-Loire.

- Devis de la Poste pour la mise à jour du plan d'adressage de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé pour la somme de 2 100,00 euros TTC, prestation nécessaire avant l'arrivée de la fibre sur la commune.

- Programme de travaux de voirie de l'année 2021.

Dans le cadre du groupement de commandes de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, l'entreprise T.P.P.L. agence de Cinq Mars la Pile a été retenue pour les travaux de voirie de l'année 2021. A savoir pour la commune :

. route des Perrés : linéaire de 900 ml en revêtement enrobé à froid en bicouche = 18 315,60 euros TTC,
 . rue des Vignes : linéaire de 360 ml en revêtement enrobé à froid bicouche = 11 478,00 euros TTC,
 . voie communale n° 162 : linéaire de 110 ml en revêtement enrobé à froid bicouche = 1 576,80 euros TTC,
 . route des Marais au Bois VC n° 301 : 510 ml en revêtement enrobé à froid bicouche = 11 325,60 euros TTC,
 . route des Places : 285 ml en enrobé classique avec élastomères = 17 268,00 euros TTC,
 . chemin de la Croix-Rouge : 20 ml en revêtement de type bicouche à émulsion de bitume = 2 199,60 euros TTC.

Ce programme de voirie s'élève à 62 163,60 euros TTC sur un crédit inscrit au budget 2021 de 72 000,00 euros.

- Coupe de bois en 2021 par l'Office National des Forêts.

La vente de gré à gré par soumissions des parcelles 6-7 pour l'année 2021 a été attribuée par l'O.N.F. à la société PIVETEAU SARL au prix de 22,72 euros H.T. le stère.

Le produit de cette vente de bois sur pied s'élèvera donc à la somme de 69 068,80 euros pour l'année 2021 (moins les frais de gestion à percevoir par l'O.N.F.).

- Date du prochain conseil municipal.

L'assemblée est informée que le prochain conseil municipal est fixé au lundi 20 septembre 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 25 minutes.

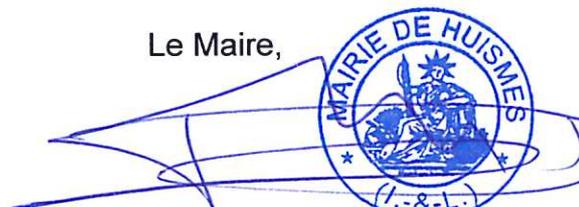
Date de la publication : 06 juillet 2021.
Certifié exact,

La secrétaire de séance



Claudine BOUCHER.

Le Maire,



Denis MOUTARDIER.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2021-05-027	Budget communal – attribution complémentaire subvention communale association La Pétanque Huismoise
2021-05-028	Adjudication lot 578 peupliers et lot peupliers abîmés par tempête du 17/06/2021 Entreprise attributaire SARL GUILLON
2021-05-029	Régie cantine scolaire – tarifs des repas pour l'année scolaire 2021-2022

Signature des membres présents

Présents	Signatures	Présents	Signatures
BENOIST Elisabeth		BERRUER-CHARRAIS Isabelle	
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	
COIQUIL Philippe		COLIN Romuald	
DELALANDE Cyril		DELUGEAU Max	
GIRAULT Pascale		GUERTIN Jean-Michel	
HÉGRON Lionel		MOUTARDIER Denis	
PLANTÉ Clémence		PREUX Aurélie	
SAUTEREAU Marc			